



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

TENUE LE 24 FÉVRIER 2025, À 19 h
COMPLEXE SPORTIF DE CANDIAC, SALLE DE CONFÉRENCE

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Il y a quorum, plusieurs entraîneurs et parents des patineurs et membres en règle sont présents.

2. Avis public

Un avis de convocation a été envoyé par courriel aux membres du Club de Patinage Candiac et a été publié sur notre facebook et notre site Web.

3. Nomination d'un président et secrétaire d'assemblée

Résolution 2025-02-24-01

Il est proposé que la présidente d'assemblée soit Chantal Ouimette.

Proposé par Wafaa Arid, Appuyée par Razak Malekan

Proposition adoptée à l'unanimité.

Carla et Nadia pour secrétaire.

Résolution 2025-02-24-02

Il est proposé que la secrétaire d'assemblée soit madame Razak Malekan.

Proposée par Carla Lima, Appuyée par Nadia Bougherara.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2025-02-24-03

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

Proposée par Nadia Bougherara, Appuyée par Lyne Couture.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Présentation et adoption des nouveaux Règlements généraux de Patinage Candiac

Deux documents ont été transmis par courriels aux membres soient

- Le modèle de Règlements généraux proposé par Patinage Québec incluant des notes explicatives
- Les Règlements généraux de Patinage Candiac, proposés par le conseil d'administration



Patinage Québec a révisé son modèle de Règlements généraux des clubs et écoles. Les clubs doivent personnaliser le document. L'organisme propose 2 façons d'élire un président de conseil d'administration soit par :

- Le président est élu par les administrateurs
- Les membres votants lors de l'assemblée générale

Les membres du conseil d'administration proposent d'élire le président par les administrateurs, comme cela est fait actuellement.

Résolution 2025-02-24-04

Il est proposé d'adopter les Règlements généraux tel que présenté

Proposée par Nadia Bougherara, Appuyée par Carla Lima
Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Registre des entreprises - RE-503 - Règlement concernant la modification

Selon les Lettres patentes, Patinage CandiAc compte 7 administrateurs. Depuis plusieurs années, le conseil d'administration compte 9 administrateurs. Pour être en concordance avec le nombre d'administrateurs actuels et les nouveaux Règlements généraux de Patinage CandiAc qui indiquent que son conseil d'administration est composé de 9 administrateurs, les membres du conseil d'administration recommandent que les lettres patentes soient modifiées pour 9 administrateurs

Résolution 2025-02-24-05

Il est proposé d'autoriser le conseil d'administration de Patinage CandiAc de modifier dans ses lettres patentes le nombres d'administrateurs à 9.

Proposée par Maude Ayotte, Appuyée par Lyne Couture
Proposition adoptée à l'unanimité.

7. Clôture de l'assemblée

La présidente d'assemblée remercie les gens de leur présence aux gens présents de la part du conseil d'administration. L'assemblée se termine à 19h15.